

- ❖ Réunion d'information syndicale au rectorat le 14 avril
- ❖ Appel intersyndical : Tous en grève le 31 mars!
- ❖ Augmentation du point d'indice : revenons sur terre!
- ❖ Sommes-nous des dinosaures ? – ou- « On ne perd que les combats qu'on abandonne »
- ❖ A propos du RIFSEEP : Les personnels ont reçu individuellement leur groupe de poste: Ca grince!
- ❖ Ouvertures de postes administratifs : EPLE = +13, services =0
- ❖ Mouvement 2016 des personnels administratifs

Réunion d'information syndicale

le jeudi 14 avril de 10 à 11h 30
au rectorat de Toulouse - 75 rue St Roch
salle du conseil (Est) au rez-de-chaussée

Le SPASEEN-FO présentera son bilan, ses dossiers en cours: Etat des lieux du dialogue social dans notre académie, contractuels, conditions de travail, nouveau régime indemnitaire et ses conséquences, droits collectifs...

Cette réunion survient dans un contexte tendu tant :

- Au plan national : par la mise en place de réformes complexes visant à réduire nos droits, à individualiser de plus en plus les carrières au détriment du statut (RIFSEEP, code du travail, PPCR)
- Qu'à l'échelon local : Dysfonctionnements de services mettant à mal les personnels, bafouant parfois nos droits élémentaires de citoyens, de fonctionnaires.

Certaines avancées dans la gestion des carrières ne doivent rien au hasard, mais à une action syndicale ferme et déterminé.

Cette réunion s'adresse à tous les personnels administratifs de l'Education nationale (DSDEN, CIO, Collèges, Lycées).

Pour participer, il suffit d'avertir votre chef de service la veille

Par ce lien : l'info complète et les références à ce droit
RIS au Rectorat jeudi 28 mai de 14h00 à 15h30

Tous les détails :



Rectorat jeudi 28 mai de 14h00 à 15h30

Appel intersyndical : Tous en grève le 31 mars !
Les revendications sont liées : code du travail-rifseep-
Augmentation réelle du point d'indice

Code du travail :

Les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale. Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité.

Au-delà du code du travail : il nous faut avoir une lecture globale de l'avalanche de réformes qui déferle sur tous agents du public ou salariés du privé. :



Extraits et analyse



Contre la loi Travail ! Contre l'individualisation !

Code du travail, PPCR, RIFSEEP, CPA (compte personnel d'activité suspendu provisoirement dans la fonction publique...pour mieux revenir). Les personnels ont du mal à suivre !

Habilement certaines réformes sont présentées (avec le soutien de syndicats dits « réformistes ») comme des avancées salariales, le PPCR notamment qui propose dans un premier temps une manne financière, récupérée progressivement par l'Etat, notamment sous la forme d'un

allongement des carrières et d'un ralentissement dans l'avancement, donc une perte du pouvoir d'achat programmée sur l'ensemble de la carrière.

Ces réformes complexes, difficilement lisibles, visent à réduire nos droits, à individualiser de plus en plus les carrières au détriment du statut. Aux accords salariaux par entreprise dans le privé correspond chez nous une individualisation de la rémunération par un régime indemnitaire soumis à l'arbitraire.

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) soutiennent et ont appuyé les actions des 17 et 24 mars. Elles confirment leur appel à la mobilisation par **la grève et les manifestations le 31 mars** pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Retrouvez l'appel intersyndical **pour la journée du 31 mars qui doit être un moment fort.**

Réagissons face à toutes ces attaques. Montrons que nous ne sommes pas dupes.

Réagissons pour nous, pour l'avenir de nos enfants également

...réagissons tant qu'il est temps!



Déclaration commune CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Augmentation du point d'indice : revenons sur terre !

Quand 1,2% d'augmentation font 0, 3%. Rajoutez à cela l'augmentation de la pension civile et calculez votre perte annuelle !

Si le réchauffement climatique fait monter les températures et fondre la banquise, le gouvernement a du mal à faire monter les salaires et à dégeler le point d'indice. Alors même qu'elle reconnaît la baisse du salaire mensuel moyen des agents de 1,3%, la ministre de la Fonction publique annonce une revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,2% pour 2016-2017... Si certaines organisations syndicales, comme l'UNSA, se satisfont du « dégel », le SPASEEN-FO considère que cette aumône ne répond ni aux attentes des agents, ni à la réalité de la longue dégradation des salaires.

A propos de la revalorisation du point d'indice, on annonce que l'effort de l'Etat est démesuré 2,4 Milliards € par an. Pourquoi n'a-t-on pas parlé de l'effort des fonctionnaires avec un point d'indice gelé depuis 6 ans et des économies qu'ils ont fait faire à cet Etat ?

Nos revendications par ce lien :



Dégel du point d'indice : C'est toujours le grand froid !

Sommes-nous des dinosaures ?

Info listes d'aptitude :

Alors que l'an dernier FO était considéré par l'administration et d'autres syndicats, comme un syndicat de « dinosaures » pour « oser revendiquer la prise en compte de l'ancienneté et un véritable barème » d'accès à la liste d'aptitude dans le corps supérieur. Nous avons pourtant obtenu « enfin » satisfaction. L'administration a accepté de mettre en place un tel barème. Ce barème permettra de sélectionner une cinquantaine de dossiers qui seront étudiés dans le détail.

Un grand pas en avant, car jusqu'à cette année : pas de barème... l'arbitraire en somme !

Dinosaures, nous l'étions déjà alors qu'après l'application du jour de carence, FO continuait à réclamer sa suppression. Résultat : le jour de carence a été abrogé !

Nous le sommes encore aujourd'hui en demandant l'abrogation du RIFSEEP et pourtant les mesures d'exemption sont le signe d'un retour en arrière possible :

Le 9 Mars, , une délégation intersyndicale des syndicats CGT (CGTINRA, FERCSup-CGT, SNTRS-CGT), FSU, SUD Recherche EPST, SNPREES-FO, SupAutonome-FO, et SNPTES était reçue sur la question du RIFSEEP par M. Lejeune, directeur de cabinet de la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, Mme Vallaud-Belkacem, accompagnés de M. Prevost, conseiller social de la Ministre.

La délégation a fait part de l'exigence de près de 10000 signataires des EPST et des universités de voir les personnels ITA, ITRF et Bibliothèques exemptés du RIFSEEP, et que soit abrogé l'arrêté appliquant ce système aux personnels de l'AENES. Elle a indiqué la multiplication des prises de positions négatives d'instances à tous les niveaux des EPST et des universités, depuis les comités techniques et conseils scientifiques jusqu'aux conseils d'unité.

Le directeur du cabinet de la ministre a indiqué avoir compris que « la profession ne veut pas de ce nouveau système ». Il a aussi déclaré avoir entendu les arguments concernant, entre autres, l'antagonisme entre le caractère collectif des activités et l'individualisation des rémunérations qui serait générée par ce nouveau système. Il a conclu en déclarant que le Ministère porterait ces arguments ainsi que l'exigence d'exemption des ITA et des ITRF au niveau de la réunion interministérielle qui devrait se tenir fin mars pour avaliser ou non les demandes d'exemption faites par les différents ministères.

Cela ne peut qu'inciter à amplifier la mobilisation pour obtenir l'exemption pure et simple du RIFSEEP pour tous les corps.

A propos du RIFSEEP : Les personnels ont reçu individuellement leur groupe de poste: Ca grince !

Des personnels en poste sur un poste à responsabilité particulière se retrouvent dans le groupe le plus bas. Certains ne comprennent pas pourquoi leur collègue est classé dans un groupe supérieur....

Le venin de cette réforme se diffuse dans les établissements et les services.

Ne tombons pas dans le piège !

On ne peut reprocher à l'administration du rectorat de Toulouse d'avoir utilisé l'arbitraire. Les groupes de travail ont été nombreux sur le sujet. Le classement des postes correspond aux critères présentés dans ces GT.

Le scandale n'est pas local, il est contenu dans ce texte national. Rappelons l'opposition de la majorité des syndicats : FO- FSU - UNSA (abstention de la CFDT en CTA).

Les critères de classement des postes sont en ligne sur le site de l'académie : [Cartographie rifseep](#)

Prenez en connaissance. Faites nous remonter vos désaccords.

Le rectorat ne veut pas mettre en ligne le tableau de classement des postes (poste par poste), pour « ne pas opposer les personnels ». Pour nous ce document doit être diffusé. Ne pas le faire c'est entretenir tous les fantasmes.

Elle ne nous a pas fourni à ce jour un tableau réactualisé (nous avons donc la version de décembre qui peu ou prou est la même que l'actuelle). Nous la demandons.

Ouvertures de postes administratifs : EPLE = +13, services =0

13 postes ouverts pour les EPLE sur toute l'Académie, c'est logique compte tenu de l'ouverture d'établissements. L'augmentation des effectifs élèves et enseignants à gérer n'est toujours pas prise en compte et le travail des administratifs dans les services académiques et départementaux continue de s'alourdir.

0 créations, C'est inadmissible ! C'était déjà 0 l'an dernier. Jusqu'à quand l'administration va charger la barque?

Le rectorat de Toulouse doit faire remonter les besoins au ministère.

Mouvement 2016 des personnels administratifs

Comme vous le savez peut-être déjà, les postes ouverts au mouvement 2016 sont consultables sur AMIA depuis le 17 mars pour les catégories A, depuis le 21 mars pour les catégories B et C. Attention : des mises à jour sont intervenues suite au CTA du 21 mars et à la CAPN du 19 mars, qui peuvent modifier la liste des postes vacants après l'ouverture des consultations.

[Accès à la circulaire mouvement 2016](#)

Nos représentants en CAPA et la cellule de suivi du mouvement peuvent vous aider à bien préparer votre demande de mutation

Comme chaque année, nous assurons un suivi du dossier de mutation de ceux qui nous en font la demande : pour cela, merci de bien vouloir remplir la fiche de suivi à laquelle vous accéderez par le lien suivant : [Fiche de suivi syndical FO 2016](#).

Merci de nous retourner cette fiche par mail, dans un message intitulé "Mouvement 2016 M ou Mme XXX"

Cela nous permettra de vérifier le calcul de vos points, ainsi que la pertinence de l'ordre des vœux choisis, qui peut parfois s'avérer déterminant pour l'obtention d'une mutation.

Les dates importantes :

Saisie, modification et validation des vœux :

- jusqu'au 1er avril pour les catégories A
- jusqu'au 8 avril pour les catégories B et C.

Edition des confirmations de mutation :

- du 2 au 7 avril pour les catégories A
- à partir du 9 avril pour les catégories B et C

Retour des confirmations de demande de mutation :

- pour le 15 avril, catégories A
- pour le 3 mai, catégories B et C



Délégations rectorales : **Attention**, cette année, elles sont à adresser au Rectorat **avant le 3 mai impérativement**, et non pas après les résultats du mouvement, comme c'était le cas précédemment.



Bonification travailleurs handicapés : elle est désormais de 100 points (et non plus 200 points, comme précédemment)

Remarques importantes :

- N'oubliez pas que par le jeu des mutations, tout poste est susceptible d'être vacant. N'hésitez donc pas à appeler les établissements ou services qui vous intéressent : un poste est peut-être susceptible de se libérer, alors qu'il n'apparaît pas au mouvement.

- N'hésitez pas à consulter, sur AMIA, les "groupements de communes" pour le secteur qui vous intéresse : ils vous donnent plus de chances qu'un vœu "commune" d'obtenir une mutation. Si une ou deux communes du groupement ne vous intéressent pas, n'éliminez pas pour autant ce choix. Contactez les établissements des communes sur lesquelles vous ne voulez pas risquer d'être muté : s'il n'y a pas de poste susceptible de s'y libérer, vous pourrez alors émettre un vœu sur ce groupement de communes.

POSTES VACANTS : Vous trouverez en pièces jointes les postes vacants pour les différentes catégories de personnels.

N'hésitez pas à nous contacter :

Nous vous aidons à préparer vos dossiers, nos représentants en CAPA les soutiennent et les défendent, et nous vous communiquons les résultats le soir-même.